

Fiche de données de sécurité

VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Canary (11), Marigold (12), Orange (13), Scarlet (14), Magenta (15), Peony (16), Violet (17), Royal Blue (18), Cyan (19), Turquoise (20), Green (21), Fresh Green (22), Rose Red (23), Opera Pink (24), Cardinal (25), Boysenberry (26), Indigo (27), Pacific (28), Evergreen (29), Pink (33), Orchid (34), Lilac (35), Heliotrope (36), Lavender (37), Sky Blue (38), Mint (40), Lime (42), Topaz (52), Cocoa (53), Brown (54), Umber (55), Cinnamon (56), Old Rose (57), Smoke Blue (58), Celadon (60), Olive (61), Split Pea (63), Khahi (64), Burgundy (66), Atlantic (68), Bamboo (69), White (80), Sky Gray (81), Black (82), Chateau Gray (83), Camellia (101), Imperial Blue (103), Lagoon Blue (104), Tropical Green (105), Narcissus (131), Seashell (133), Petal Pink (134), Hyacinth (135), Baby Blue (136), Seafoam (138), Sand Beige (151), Ash Rose (152), Bark (154), Paprika (155), Raspberry (156), Amethyst (157), Lapislazuli (158), Mountain Lake (159), Winter Green (160), Green Tea (161), Pinecone (171), Grape (172), Neptune (173), Charcoal (174), Vanilla (181), Bisque (182), Cement (183), Polar Blue (185), Laurel Leaf (186), Sage (187)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Encre pour tampon encreur

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	TSUKINEKO Co., Ltd
Rue:	5F Suehiro JF Bldg., 5-1-5, Sotokanda Chiyoda-ku
Lieu:	Tokyo 101-0021, JAPAN
Téléphone:	+81-3-3834-1080
e-mail:	info@tsukineko.co.jp
Internet:	www.tsukineko.co.jp
Service responsable:	La sécurité des produits Mo-Fr (8:30-17:00 h)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +81-3-3834-1080

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient triéthanolamine; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1); 2-méthylisothiazol-

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.

Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Eau, humectant, agent liant, émulsifiants, colorants, additifs

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	titanium dioxide			≤ 40%
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351 Note V, W, 10			
102-71-6	triéthanolamine			<1%
	203-049-8		01-2119486482-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,05%
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			<0,0015%
	-	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one			<0,0015%
	220-239-6	613-326-00-9		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	≤ 40%
		par voie orale: DL 50 ≥ 2000 mg/kg	
102-71-6	203-049-8	triéthanolamine	<1%
		dermique: DL50 ≥ 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6400 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,05%
		dermique: DL50 ≥ 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 490-670 mg/kg Skin Sens. 1; H317: ≥ 0,05 - 100	
55965-84-9	-	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<0,0015%
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 50 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: ≥ 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: ≥ 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: ≥ 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: ≥ 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: ≥ 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	
2682-20-4	222-239-6	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	<0,0015%
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 242-2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 120-327,7 mg /kg Skin Sens. 1A; H317: ≥ 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Information supplémentaire

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≤ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

Note 10: La classification en tant que „cancérogène par inhalation“ s'applique uniquement aux mélanges sous forme

Fiche de données de sécurité

VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut déclencher une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols .

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau .

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encreur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5	VME (8 h)
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10	VME (8 h)

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
13463-67-7	titanium dioxide			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,17 mg/m ³	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,028 mg/m ³	
1333-86-4	noir de carbone			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m ³	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,06 mg/m ³	
102-71-6	triéthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,14 mg/cm ²	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,4 mg/m ³	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,66 mg/kg bw/day	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,07 mg/cm ²	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,81 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
1333-86-4	noir de carbone	
Eau douce	50 mg/l	
102-71-6	triéthanolamine	
Eau douce	0,32 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	5,12 mg/l	
Eau de mer	0,032 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg	
Sédiment marin	0,17 mg/kg	

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

Micro- organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,151 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Eau douce	4.03 µg/l
Eau douce (rejets discontinus)	1.1 µg /l
Eau de mer	0.4 µg /l
Eau de mer (rejets discontinus)	0.11 µg /l
Sédiment d'eau douce	49.9 µg /kg
Sédiment marin	4.99 µg /kg
Micro- organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sol	3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Matériau approprié: NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré), PVC (Chlorure de polyvinyle)

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Tablier, blouse de laboratoire, bottes

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	divers
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décompositio:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	6-8
Hydrosolubilité: (à 20 °C):	miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Comburents, agents réducteur

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS No	Chemical name				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 >2000mg/kg	Ratte	IUCLID	
102-71-6	triéthanolamine				
	orale	DL50 6400mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000mg/kg	Lapin	IUCLID	OECD 402
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	DL50 490-670mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 402
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	orale	ATE 100mg/kg			
	cutanée	ATE 50mg/kg			
	Inhalation vapeur	ATE 0,5mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05mg/l			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one				
	orale	DL50 120-327,7 mg /kg	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 242-2000mg/kg	Rat	IUCLID	
	Inhalation vapeur	ATE 0,5mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient triéthanolamine; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1); 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (EC) No 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	titanium dioxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >1000 mg/l)		Boue activée	IUCLID	OECD 209
102-71-6	triéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11800 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 216 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Fournisseur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 609,88 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	IUCLID	ASTM Designation E1192
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,15-22 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	IUCLID	EPA 540/9-85-006

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
102-71-6	triéthanolamine			
	OECD 301E	>60%	28	IUCLID
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
102-71-6	triéthanolamine	-1
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,7
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,119

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
102-71-6	triéthanolamine	< 3,9	Cyprinus carpio	Fournisseur
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,62	Lepomis macrochirus	IUCLID

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75: non applicable

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision due à la règlement (UE) no 2020/878

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimat

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Fiche de données de sécurité VersaColor

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 10.03.2021

Date de révision: 19.07.2023

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH208 Contient triéthanolamine; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2-one.
Peut produire une réaction allergique.
- EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.
Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	encres et toners	C	-	18	-	-	-	-	Encreur

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)